



14792

03 SEPT 2003

A Messieurs

le Directeur Général de la SNEC
le Directeur Général de l'ANHI
le Directeur de l'ERAC/Centre
le Directeur de l'ERAC/Tensift
le Directeur de l'ERAC/Sud
le Directeur de l'ERAC/Centre Nord
le Directeur de l'ERAC/Nord Ouest

Objet : Mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de promotion de l'habitat social par la mobilisation des terrains publics

P.J. : Liste des terrains identifiés

En application des Hautes Directives Royales contenues dans le Discours du Trône de l'année 2003, portant sur l'urgence de la mise en œuvre d'un programme de lutte contre l'habitat insalubre, le Gouvernement de Sa Majesté Le ROI a décidé la mobilisation du foncier public comme un des moyens les plus efficaces pour accélérer le rythme de production de logements sociaux en adéquation avec les capacités contributives des ménages à faible revenu.

A cette fin, une première tranche a été arrêtée en commun accord avec la Direction des Domaines concernant 9 villes prioritaires : Casablanca, Tanger, Tétouan, Kenitra, Skirat/Temara, Salé, Fes, Marrakech, Agadir/Taroudant.

3.809 ha relevant des terrains domaniaux, dont une partie est gérée par la SOGETA et la SODEA, ont ainsi été identifiés et seront cédés aux OST pour la réalisation, dans les meilleurs délais, d'importants programmes d'habitat intégré comprenant une composante résorption en zones à équipement différé (ZED) et en zones d'aménagement progressif (ZAP), des îlots destinés à la construction d'habitat social à moyen et faible VIT dans le cadre de partenariat avec le secteur privé par appel à manifestation d'intérêt, ainsi que des zones d'activité et des équipements socio-administratifs de proximité.

Pour ce faire, je vous demande de prendre attache avec messieurs les Walis et Gouverneurs, chacun en ce qui le concerne, pour étudier et établir la programmation et le planning de réalisation des projets sur les terrains identifiés, selon un ordre prioritaire, avec la définition d'une première tranche dont **les travaux doivent être lancés impérativement avant la fin de l'année en cours.**

A cet effet, il vous appartient:

- D'élaborer pour chaque terrain, en collaboration avec les Autorités Locales et les Agences Urbaines, une plaquette comprenant un projet de schéma de structure et d'aménagement précisant les différents types de produits à réaliser suivant les caractéristiques locales (ZAP ou ZED de résorption et de prévention, îlots réservés à la construction de logements sociaux, zones d'activités et lots d'équipements de proximité), ainsi que le pré-montage financier prévisionnel et le planning de réalisation,
- D'étudier avec les régies et services concédés les possibilités de raccordement aux réseaux d'infrastructure et de leur participation à la réalisation de ces réseaux,
- D'arrêter avec les Autorités Locales et les DPH les bidonvilles concernés par les opérations à réaliser sur lesdits terrains conformément aux programmes régionaux de résorption-prévention de l'habitat insalubre, et d'établir ultérieurement les modalités de cession des produits ainsi que la liste des ménages à faible revenu (inf à 1,5 SMIG) qui bénéficieront des ZAP et ZED de prévention en puisant dans les dossiers de demande d'attribution en instance tant au niveau de vos services commerciaux qu'au niveau de la DRH ou DPH,
- De m'informer des possibilités de mobilisation des ressources financières dès cette année et les années suivantes pour l'acquisition de ces terrains, sachant que les coûts y afférent et les modalités de paiement feront l'objet de négociation, en temps opportun, avec la Direction des Domaines.

Par ailleurs, outre les terrains domaniaux ainsi identifiés, le patrimoine foncier des établissements publics opérant sous la tutelle de ce département doit contribuer de façon effective à la relance de la cadence de production des logements sociaux, par le biais du secteur privé, conformément aux orientations du Gouvernement. Il vous est donc demandé de me communiquer la liste des terrains acquis ou en cours, destinés aux opérations de construction de logement sociaux, à céder aux promoteurs privés par voie d'appel à manifestation d'intérêt, munie des dates de lancement prévues à cette fin.

En décidant de mobiliser les terrains publics au profit des opérateurs sous tutelle, le Gouvernement entend donner une réelle impulsion au programme gouvernemental visant la réalisation annuelle de 100.000 unités, ce qui confère désormais aux organismes publics concernés un rôle de premier plan dans le pilotage des projets et la concrétisation de cet objectif.

J'attache un intérêt particulier à votre engagement et à votre détermination pour mener à terme cette action et vous exhorte à accorder toute la célérité requise pour l'application des dispositions contenues dans la présente circulaire dont les résultats me seront communiqués au plus tard le 15 du mois de septembre 2003, et me tenir informé régulièrement de l'évolution et du suivi de sa mise en œuvre.

- Copie à messieurs les Walis de : Grand Casa/ Rabat-Salé Zemmour-Zair/ Fes-Boulmane/ Marrakech-Tensift-Al haouz/ Tanger/ Gharb-Chrarda-Beni Hsein/Tetouan
 - Copie à messieurs les Gouverneurs de : Skherat-Temara/ Salé Medina/ Tarroudant
- Suite à l'envoi de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 22-08-2003

Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre Chargé de l'Habitat et de
l'Urbanisme

Ahmed Taoufiq HEJIRA

Terrains Domaniaux à mobiliser pour la promotion de l'Habitat Social

Préf/Prov	Commune	TF	Superficie ha ca	Nature juridique	Gestionnaire	Ost	Observations
Fes	Ras el Maa	6 438	60000	Domanial	SODEA	ERAC/CN	IN2_B3-B5-T1
	Sais	K 802	580000	Dom, Pub,	M, Transport	ERAC/CN	DALIA
	Zcuagha MY Yacoub	924/F	300000	Domanial	SODEA	SNEC	
Total C/N			1480000				
Ain Chok Hay Hassani	Bouskoura	13 983	330000	Domanial			Bouskoura centre
	L'ar bouaza	19 279	1050000	Domanial		SNEC	ZUN RAHMA 1
Ben Msik Mediouna	Mediouna	39 703	350000	Domanial	SOGETA		Mediouna centre
		33 246	280000	Domanial	SOGETA	ATACHAROUK	
		12133-8825	10,00,00	Domanial	SOGETA		
		514	490000	Domanial			
My Rchid Sidi Outhman	E. Hraouyine	574	320000	Domanial	SOGETA		Traversé par la rocade
		6 554	460000	Domanial	SOGETA		Traversé par la rocade
		25 752	380000	Domanial			
Sidi Bermoussi Zenata	Ahi Loughlam	4 743	1020000	Domanial			
		14 644	101500	Domanial	SOGETA	ANHI	
Sidi Bermoussi Zenata	Chellialat	10 759	130500	Domanial	SOGETA	ANHI	
		11 605	310000	Domanial			B.V sur 11 ha
		21 877	100000	Domanial	SOGETA		
Total Centre			37400	Domanial	SOGETA		
			5359400				

Préf/Prov	Commune	TF	Superficie ha a.ca	Nature juridique	Gestionnaire	OST	Observations
Kenitra	Lamnasra	20 267	450000	Domanial			
		11334/R	160000	Domanial	SOGETA	ANHI	R S
Safé	Bouknadel	24 596	19733	Domanial	SOGETA	ANHI	R S
		14281/R	77190	Domanial	SOGETA	ANHI	C 2 - B 3
	Hssaine	20123/R	40000	Domanial	SOGETA	ANHI	24 ha loué à la DAR
Skhirat Temara	Cum Azza	15 345	740000	Domanial	SOGETA		Hors listes des 6.000 ha
		168	6700000	Domanial	SOGEA	ANHI	Hors listes des 6.000 ha
	Sidi Yahya zair	815	1150000	Domanial	SOGEA	ANHI	Hors listes des 6.000 ha
		2 731	251579	Domanial	SOGETA	SNEC	
Tanger	Soukhalef Gzenaya	1095(P1)	1200000	Domanial	SOGETA	ANHI	Superficie à déterminer CDG/ANHI Hors listes des 6.000 ha
		8 024	414421	Domanial	SOGETA	SNEC	
		789-2903-2927 3069-3070- 5906	590000	Domanial	SOGETA	SNEC	ZUN IRFANE Hors listes des 6.000 ha
	Tanger	100	190000	Domanial			
Tetouan	Tetouan	23800/19	400000	DOMANIAL			
	Sirdi Al Mandri						
Total N/O			12 382 923				
Agadir	Anza		1600000	Forestier		ANHI	Partie en cours de cession à la commune Talint
	Kleaa		1363594	Forestier		ERAC/S	
	Tiklouine		1300000	Forestier		ANHI	Annahda
Taroudante	OULAD TEIMA	1 294	667232	Domanial	SOGEA	ERAC/S	
		1 295	422600	Domanial	SOGEA	ANHI	
Total Sud			5953426				
Marrakech	Harbil	R,8254	11800000	Domanial		ERAC/T	1ère tranche 195 ha
	Mhamid	7751 P5	850000	Domanial		ERAC/T	
	Tassoultant	8654 P1	270000	Domanial		ANHI	
Total Tensift			1 292 000				
Total Général			33 095 749				